



BILAN DEPARTEMENTAL PERIODE HIVERNALE

1^{er} Novembre 2016 au 31 mars 2017



SIAO35

De l'hébergement au logement

1	Le contexte hivernal	
	1.1 Cadrage réglementaire	p. 6
	1.2 Conditions météorologiques	p. 6
	1.3 Coordination et information	p. 7
	1.3.1 Articulation entre les acteurs de la veille sociale	p. 7
	1.3.2 Rôle d'alerte et de vigilance	p. 7
2	La demande, l'orientation et l'accueil en urgence	
	2.1 La demande	p. 8
	2.2 L'hébergement d'urgence	p. 9
	2.3 La mise à l'abri et les solutions alternatives	p. 10
	2.3.1 La mobilisation du dispositif hôtelier	p. 10
	2.3.2 L'accueil de nuit de Rennes	p. 10
	2.3.3 Les solutions complémentaires	p. 11
	2.4 Le déclenchement du niveau orange du Plan Grand Froid	p. 11
	2.4.1 Les dispositifs	p.11
	2.4.2 Photo flash d'activité	p.12
3	Les prestations complémentaires	
	3.1 Mise en œuvre de l'accueil de jour « 61 »	p. 13
	3.1.1 Présentation	p. 13
	3.1.2 Fréquentation	p. 14
	3.1.3 Perspectives	p. 14
	3.2 Renforcement de l'accueil de jour élargi « Puzzle »	p. 14
	3.2.1 Présentation	p. 14
	3.2.2 Fréquentation et spécificités de l'ouverture matinale	p. 14
	3.3 Renforcement de l'accueil de soirée « La Pause »	p. 15
	3.4 Renforcement des maraudes du Samu Social de Rennes	p. 15
	3.5 Renforcement des maraudes du Samu Social de Saint-Malo	p. 15
4	Annexes	

Précisions

Ce document vient présenter et dresser un bilan synthétique des dispositifs renforcés pour les personnes sans-abri en Ile-et-Vilaine. Les dispositifs ouverts toute l'année (par exemple le restaurant social Leperdit, etc.) n'y figurent donc pas, quand bien même ils participent activement à la veille sociale.

Certaines associations ont généralement dressé un bilan de leur activité hivernale à laquelle il convient de se référer pour avoir les éléments complets, notamment la SEA 35 (le 61, Puzzle), et l'Association Saint-Benoît Labre (accueil de nuit).

Les données, notamment qualitatives, concernant les appels et les demandes d'hébergement d'urgence, sont résumées, car elles sont conformes aux tendances observées toute l'année 2016 (cf. rapport d'activité 2016 SIAO 35).





Le contexte hivernal

1.1 Cadrage réglementaire

La **note d'information interministérielle du 2 novembre 2016** relative à la prévention et la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froids pour l'hiver 2016-2017 vient

- ❖ Préciser et renforcer les rôles de chacun des acteurs concernés (Préfets, ARS, services déconcentrés, autres acteurs...),
- ❖ Expliquer les modalités de gestion des vagues de froid autour d'une veille saisonnière, d'une vigilance météorologique et d'un catalogue de mesures préventives et curatives au niveau national et local.

Cette veille couvre la période allant du **1^{er} novembre 2016 au 31 mars 2017**.

La fiche-action n°5 de cette note d'information a pour objet le dispositif d'accueil des personnes isolées et sans domicile, considérant que les conditions climatiques extrêmes augmentent les facteurs de risques pour la santé des personnes sans domicile, et rendent nécessaire d'adapter l'aide apportée pendant les périodes de froid. Cette fiche s'articule autour de trois axes :

- ❖ La mobilisation des acteurs (DDCSPP, SIAO...),
- ❖ L'identification des leviers d'action (places exceptionnelles, 115, équipes mobiles...),
- ❖ Les remontées d'information (statistiques d'activité hebdomadaires et saisonnière)

Sur le département brétilien, une réunion de lancement de la campagne hivernale a eu lieu le 9 novembre 2016 sous la présidence du Préfet. Le SIAO a présenté à cette occasion à l'ensemble des partenaires les dispositifs renforcés pour les personnes sans abri ou risquant de l'être.

Depuis plusieurs années, les places d'hébergement d'urgence sont pérennes, étant ainsi ouvertes toute l'année : **les services de l'Etat ont mis fin à la « gestion au thermomètre »**, ou « saisonnière » : s'il n'y a pas d'ouvertures de places spécifiques pendant l'hiver, il n'y a pas de fermetures brutales non plus au 1^{er} avril. Le dispositif de veille sociale est consolidé d'une part au travers de réponses supplémentaires en termes de **mise à l'abri** (nuitées hôtelières, accueil de nuit), d'autre part avec le **renforcement des prestations** aux personnes en errance (accueils de jour, Samu sociaux...) qui apportent des réponses complémentaires et dont la coordination est assurée par le SIAO.

1.2 Conditions météorologiques

L'hiver a été particulièrement sec, marqué par une **pluviométrie déficitaire**, une des plus faibles enregistrées depuis les années 60. L'ensoleillement a été très généreux en Bretagne, avec l'enregistrement de records, comme à Saint-Brieuc.

Les températures ont été de saison en Décembre, plutôt douces en Février ; elles ont été très **hivernales** durant le mois de janvier avec des épisodes de froid intenses, inférieures de 2 à 4° par rapport aux normales.

Du 17 au 30 janvier, au regard des températures glaciales, le Préfet a décidé, par arrêté, de déclencher le **niveau 2 « Orange » du Plan Grand Froid**. Cette décision préfectorale a eu pour conséquence directe sur le dispositif de veille sociale :

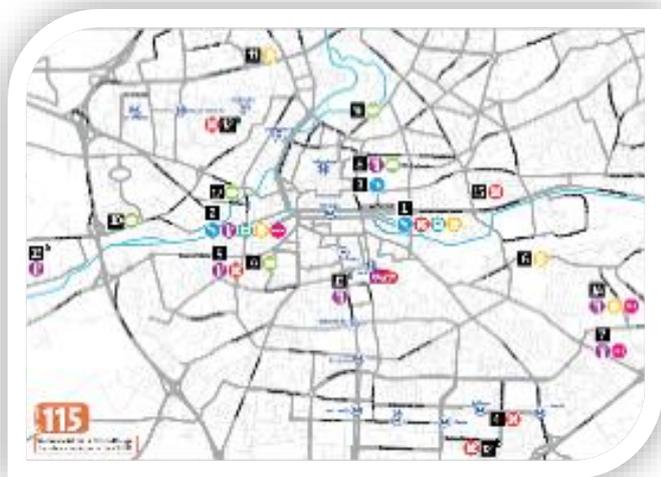
- ❖ l'augmentation capacitaire et horaire de l'accueil de nuit de Rennes ;
- ❖ l'augmentation du nombre de maraudes des Samu sociaux de Rennes et Saint-Malo ;
- ❖ des mises à l'abri supplémentaires notamment sur les territoires de Saint-Malo, Vitré et Fougères.

1.3 Coordination et information

1.3.1 Articulation entre les acteurs de la veille sociale

La coordination des acteurs locaux, qu'ils soient institutionnels, professionnels ou bénévoles, s'est d'abord traduite par leur mobilisation au sein des instances animées par le SIAO, et notamment les commissions territoriales Urgence et Veille sociale tout au long du mois d'Octobre.

Les organisations locales décidées avec les financeurs ont été reprises dans des notes d'informations et dans une cartographie rennaise des dispositifs pour sans-abris réalisées début Novembre à l'attention d'abord des acteurs côtoyant les personnes sans-abri, diffusées largement par mail, sur le site internet,... Une version Web a été créée : www.welcomemaprennes.org.



A chaque modification de fonctionnement (fermeture exceptionnelle, rappel des modalités d'accès aux dispositifs), et pour garantir un maximum de réactivité, le SIAO utilise de façon privilégiée les moyens dématérialisés (mails, mise à jour du site internet...) précités pour alerter les acteurs locaux de la veille sociale, voire directement par téléphone lorsque l'urgence le nécessite.

1.3.2 Rôle d'alerte et de vigilance

La note d'information ci-avant citée précise que des données statistiques concernant le taux d'occupation des places en CHRS, hors CHRS, nuitées hôtelières et dispositifs exceptionnels hivernaux doivent être remontées au ministère tous les Lundi matin. Le SIAO se base essentiellement sur l'application ProGdis 115/SIAO saisie par les professionnels du volet urgence (115 et antennes locales) pour alimenter ces bases de données.

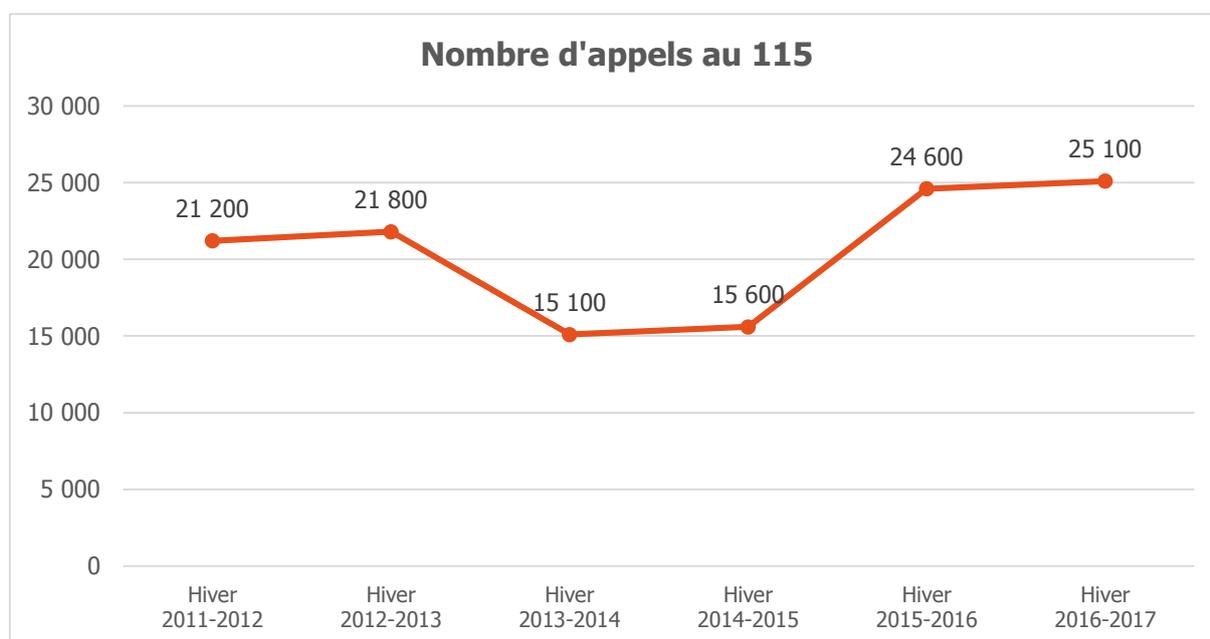
Une fiche de synthèse plus exhaustive reprenant les éléments d'activité de la veille sociale a également été réalisée chaque semaine, à partir des éléments transmis par les équipes des dispositifs renforcés (accueils de jour, de nuit, maraudes...). Le rythme est passé quotidien pendant la période du niveau orange du Plan Grand Froid. Cette fiche a pour objectif d'identifier les points de difficultés ou d'émettre des alertes soit sur le fonctionnement et les difficultés d'articulation entre les dispositifs, soit sur des personnes en particulier.

A l'issue de la période de déclenchement du niveau Orange du Plan Grand Froid, un débriefing a eu lieu avec les services de l'Etat.

La demande, l'orientation et l'accueil en urgence

2.1 La demande

Le 115 a répondu à **25 110 appels** pendant cet hiver, un chiffre en progression de 2% par rapport à l'hiver précédent. Cela représente en moyenne 170 appels par jour.



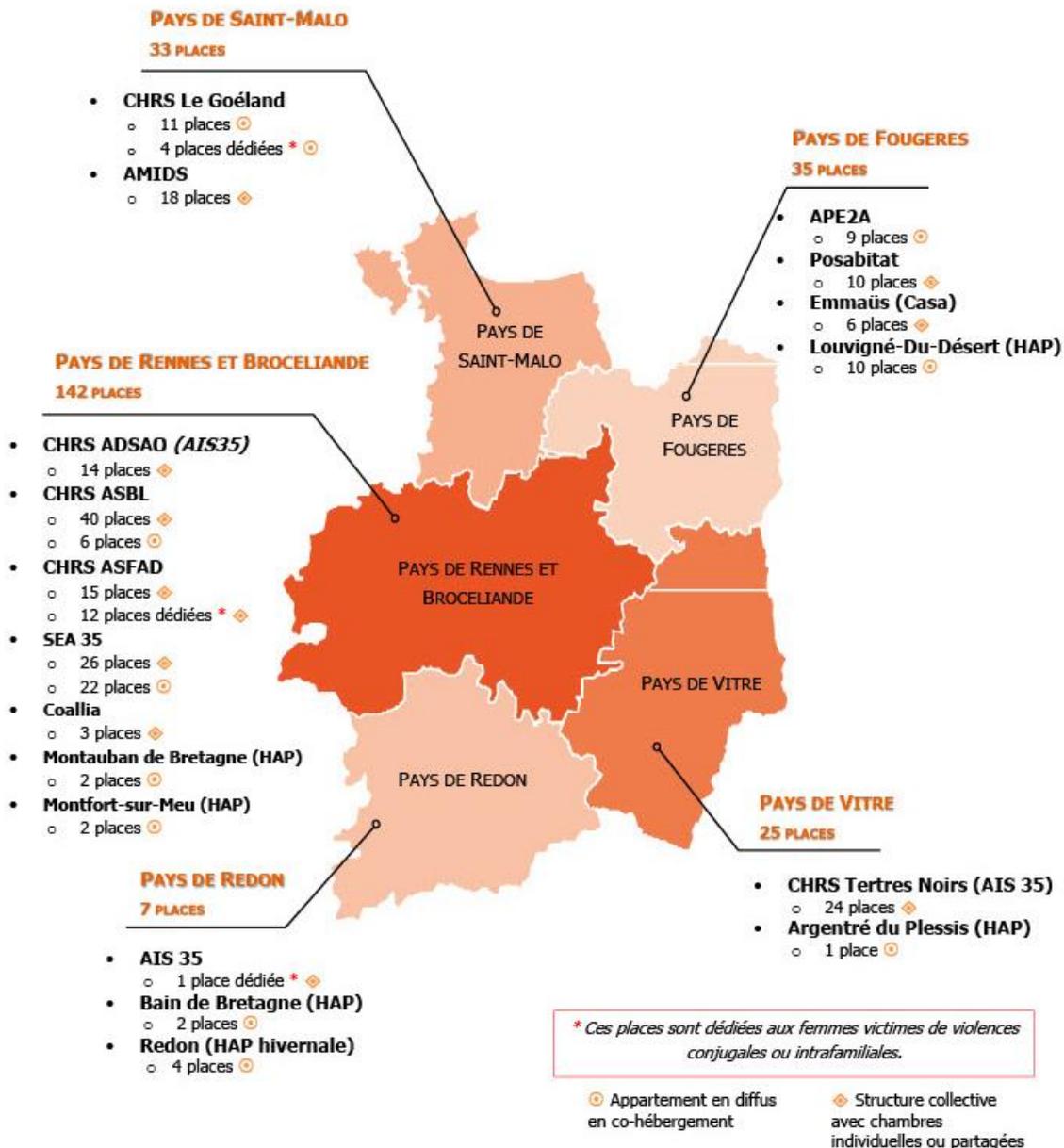
Le nombre d'appels au 115 reste globalement stable par rapport à l'hiver précédent, qui avait noté une hausse liée notamment à un mode de comptabilisation différent (et plus complet). Il n'a pas été relevé de pics d'appels pendant les jours de déclenchement du niveau orange du Plan Grand Froid.

Près de **2 000 personnes différentes** (1300 ménages) ont demandé un hébergement d'urgence pendant cette période, dont plus de la moitié sont des hommes seuls et un quart des familles avec enfants. Les personnes d'origine française représentent environ un tiers des demandeurs.

Ces chiffres se rapprochant étroitement de ceux observés pendant l'année, les tendances se confirmant, des données plus précises sont disponibles dans le rapport d'activité 2016 du SIAO 35.

2.2 L'hébergement d'urgence

Le SIAO a pour mission de réguler via les services d'accueil et d'orientation (115 et antennes territoriales) **242 places d'hébergement d'urgence**, réparties ainsi :



A noter que sur ces 242 places, 17 sont dédiées à l'accueil de femmes victimes de violences conjugales ce qui est souvent insuffisant et qui nécessite de les orienter vers le dispositif généraliste dont l'hôtel.

Suite à l'appel à candidatures de l'été 2016, la SEA 35 a pu augmenter progressivement au premier trimestre 2017 le nombre de places d'hébergement d'urgence de son dispositif Apparté.

L'ensemble de ces places sont mobilisables tout au long de l'année, à l'exception de :

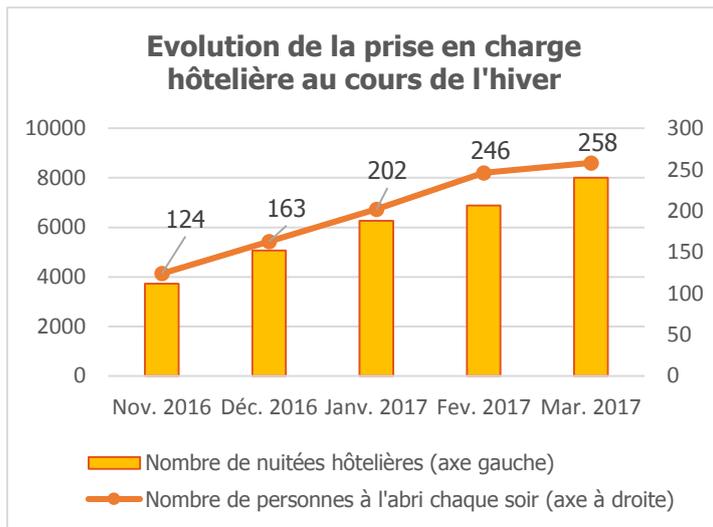
- ❖ 5 places à ADSAO Rennes (dont la capacité est passée de 9 à 14 à partir de début Décembre jusqu'à fin Mars)
- ❖ 4 places à la halte-du-passant de Redon (ouvertes du 1er novembre au 30 avril).

Ces places ont été **occupées à 100%** pendant toute la période hivernale (comme pendant l'année), avec régulièrement de la sur-occupation notamment à l'APE2A ou à Coallia.

2.3 La mise à l'abri et les solutions alternatives

2.3.1 La mobilisation du dispositif hôtelier

Face à la saturation des places d'hébergement d'urgence pérennes, le 115 a eu la possibilité d'orienter de façon plus importante qu'auparavant les personnes et familles vers le dispositif hôtelier.



En fin de période hivernale, parmi les 260 personnes toutes les nuits à l'hôtel, environ les 2/3 étaient en situation de demande d'asile ou primo-arrivants sur le territoire, et relevaient donc d'une prise en charge dédiée en CADA ou HUDA. Les autres, dépendant du BOP 177, sont principalement des personnes déboutées de leur demande d'asile, ou dans des situations administratives en cours de régularisation, mais avec une vulnérabilité extrême notamment du point de vue de la santé ou du fait de la présence d'enfants de très bas âge.

Les hôtels mobilisés sont situés sur Rennes Métropole. Des conventionnements avec le 115 étaient en cours de négociation pendant l'hiver pour simplifier le travail administratif de réservation et de suivi de la facturation, tâche devenant particulièrement lourde et chronophage, aux dépens des réponses données aux appels des usagers.

2.3.2 L'accueil de nuit de Rennes

Présentation

Comme les trois années précédentes, un accueil de nuit a été créé cet hiver, entre le 5 décembre et le 31 mars. Situé dans l'ancien collège de l'Adoration au 63 rue d'Antrain à Rennes, il permet à 30 personnes d'être mises à l'abri, au chaud et en sécurité, toutes les nuits de 22h30 à 7h30. Ouvert aux hommes, femmes et familles, y compris accompagnés d'animaux, il propose des lits d'appoint, des sanitaires, un espace détente/collation/rencontre avec les professionnels. Il est accessible sans réservation préalable, contrairement aux centres d'hébergement d'urgence.

En fonction des conditions météorologiques, la DDCSPP a pu demander à l'association d'étendre ses horaires d'ouverture, de 21h30 à 8h30.

Pendant la période de Grand Froid, d'ouvrir dès 18h30 et de rester ouverte en journée les deux Dimanche de cette période particulière. De plus, la capacité est passée pendant ces deux semaines de 30 à 60 personnes.

Fréquentation

L'accueil de nuit a enregistré 3 690 passages, soit une moyenne de 29,7 personnes accueillies par soir et 45,8 personnes durant le niveau Orange du Plan Grand Froid. Très fréquemment, une dizaine de personnes ont été refusées faute de places disponibles, ce qui laisserait à penser un accueil élargi à 40 serait plus en adéquation avec le besoin.

Environ 600 personnes différentes s'y sont présentées, dont une très grande majorité d'hommes seuls, près de 90%, qui sont revenus plus fois. Une cinquantaine de femmes seules, 25 couples et 25 familles ont été également prises en charge. Concernant les familles, considérant l'endroit peu adapté aux enfants, une réorientation au 115 était rapidement effectuée pour trouver une solution d'hébergement plus adaptée.

Les personnes sont pour moitié françaises, pour moitié étrangères, tous statuts administratifs confondus ; la cohabitation s'est très bien déroulée. Si la moyenne d'âge des personnes accueillies était d'environ 34 ans, l'accueil de nuit a constaté un nombre de jeunes en augmentation par rapport aux années précédentes, ce public pouvant représenter jusqu'à près d'un tiers des usagers.

Bilan et perspectives

L'accueil de nuit a constitué une réponse très intéressante sur le territoire rennais, en tant que solution non seulement supplémentaire quantitativement, mais il s'agit également d'une alternative aux hébergements d'urgence, avec une grande souplesse de fonctionnement.

Il a même pris une dimension départementale, car l'absence de besoin de réservation permet à tout professionnel (notamment des antennes locales du SIAO) au contact de personnes sans abri de l'orienter, lorsque les dispositifs locaux sont saturés : il peut terminer son échange avec la personne sur une note plus positive.

En fonction des moyens disponibles, l'opération devrait être renouvelée pour l'hiver 2017-2018, dans la continuité de cette expérience. Une expérimentation pourrait avoir lieu pour ouvrir toute l'année 2018, mais avec des modalités qui doivent permettre de préserver cette souplesse de fonctionnement au travers de l'inconditionnalité de son accueil.

2.3.3 Les solutions complémentaires

Au-delà des places d'hébergement d'urgence pérennes et de ces dispositifs complémentaires, le SIAO :

COORDONNE

le dispositif Coorus (84 places), au travers de commissions d'admissions en fonction des disponibilités des places ;

COLLABORE

avec plusieurs communes pour l'orientation, toute l'année, de personnes ou familles sans-abri vers leurs Halte aux Passants, soit de manière très régulière comme avec Argentré du Plessis, Louvigné du Désert, ainsi que Montfort sur Meu, Bain de Bretagne et Montauban de Bretagne, soit de manière plus occasionnelle, avec Combourg ou Pipriac ;

COOPERE

avec l'association Bienvenue ! pour assurer des relais de prise en charge de personnes en situation de grande vulnérabilité ;

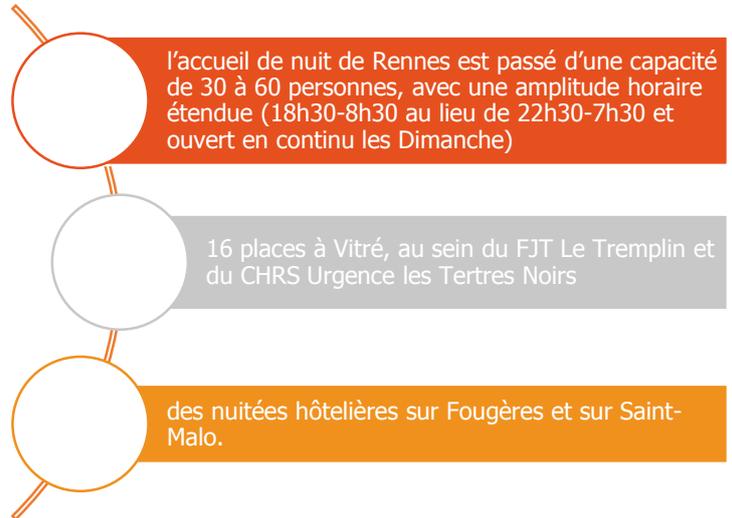
S'ARTICULE

avec le dispositif de mise à l'abri hôtelière du CCAS de Rennes, concernant des orientations ou la continuité des prises en charge.

2.4 Le déclenchement du niveau orange

2.4.1 Les dispositifs

Sur arrêté du Préfet de département, le niveau orange a été déclenché du 17 au 30 janvier, permettant d'activer des moyens complémentaires sur la veille sociale et l'hébergement d'urgence :



Sur Saint-Malo ces nouvelles places ont pu bénéficier aux sans-abri locaux, signalés notamment par le Samu social. Après une première nuit complexe dans l'organisation de ces orientations, les acteurs ont décidé de confier la centralisation des demandes et des orientations vers ce dispositif hôtelier au 115.

A Fougères et à Vitry, ces places complémentaires ont fait l'objet d'orientations par le 115 pour des personnes provenant de Rennes très majoritairement ; ce qui amène à réfléchir pour les hivers à venir sur l'implantation géographique de ces places, eu égard aux conséquences indirectes engendrées (transport, logistique...).

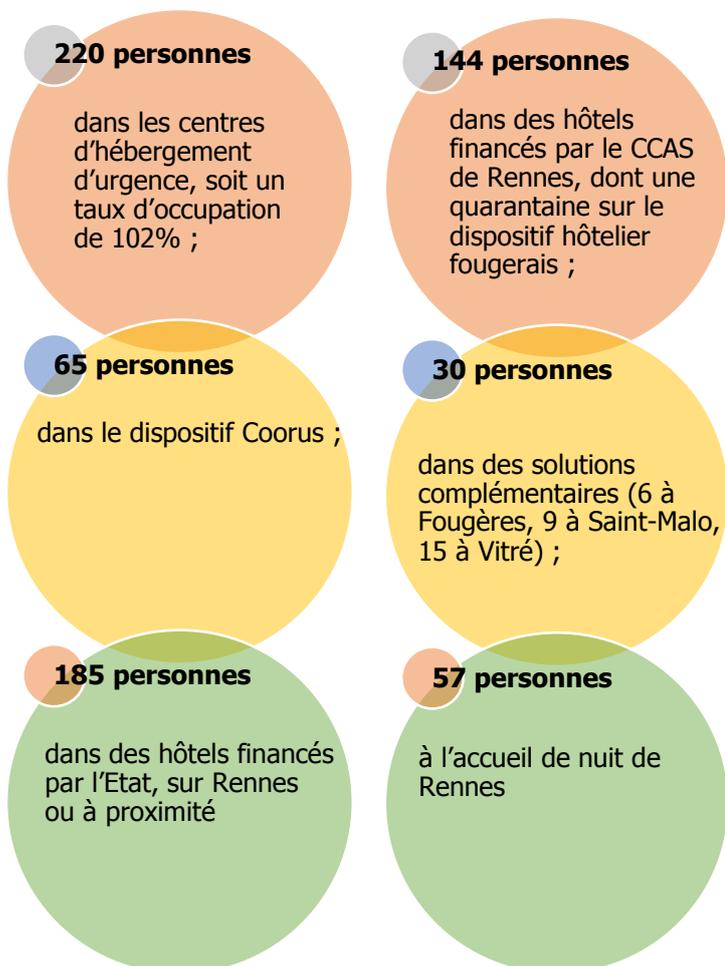
Cet épisode de grand froid a permis aux acteurs d'éprouver les procédures en cas de grand froid, qui n'avaient pas été utilisées dans le département depuis plus de 5 ans. A ce titre, il faut souligner une bonne réactivité de tous les acteurs avec dans les 48h l'activation de tous les dispositifs prévus dans le plan départemental : la mise en place très rapide de l'ADN avec prestations repas à l'ASBL, des places supplémentaires sur Fougères, Saint-Malo et Vitry et surtout des maraudes très réactives pour renforcer les tournées en soirée et même en journée.

Cette utilisation des places supplémentaires a permis à l'ensemble des familles avec enfants d'être hébergées et pour les personnes isolées d'être orientées sur l'accueil de nuit, qui a bien joué son rôle d'accueil tout public à des horaires avancés de la nuit en lien très étroit avec le samu social ; en moyenne ce sont 50 personnes qui ont pu être orientées sur ces places, avec un taux de réponse positive jusqu'à 80 % certains jours au 115.

Cette organisation efficace a été rendue possible grâce aux habitudes de travail existantes entre le SIAO / 115 et l'ensemble des acteurs dans les différents territoires.

2.4.2. Photo-flash d'activité

La nuit du 23 au 24 janvier, pendant cette période de niveau orange, au moins 700 personnes ont bénéficié d'une mise à l'abri sur le dispositif d'urgence de la veille sociale :



A noter en complément que l'ancien EHPAD des Jardins de la Poterie, dans le cadre du commodat conclu avec la Ville de Rennes, accueillait environ 160 personnes, notamment des familles avec enfants, et que de nombreuses associations caritatives (comme Bienvenue !) et certaines communes ont contribué à ces mises à l'abri grâce à l'implication de leurs bénévoles.

Enfin, le Samu social de Rennes a rencontré 23 personnes ce soir-là (n'émettant pas de demandes d'hébergement), toutes les personnes sans solution et qui le souhaitent ont pu être prises en charge à minima à l'accueil de nuit.

La mise en œuvre de ces solutions expliquent que le taux de réponse positive au SIAO Urgence (115 et antennes confondues) s'est élevé à près de 80% ce Lundi 23 janvier (sachant que les orientations vers le caritatif et l'accueil de nuit n'ont pas été comptabilisées).

Les prestations complémentaires

Comme indiqué dans le 1/, l'action de l'Etat se concentre autour des dispositifs de veille sociale complémentaires à l'hébergement d'urgence pendant la période hivernale. C'est ainsi qu'ont été mis en place :



- un accueil de jour pour les familles et les femmes enceintes, « le 61 », géré par la SEA 35 (Pôle Précarité Insertion), une reconduction du dispositif des deux hivers précédents ;
- un élargissement des horaires de l'accueil de jour « Puzzle », également géré par la SEA 35 (Pôle Précarité Insertion), en permettant une ouverture le matin en plus des horaires habituels d'après-midi ;



- le passage à un rythme quotidien de l'accueil de soirée La Pause, géré par l'unité locale de la Croix-Rouge Française – au lieu de 3 soirs par semaine ;
- le passage à un rythme quotidien des maraudes du Samu Social de Rennes, géré par l'unité locale de la Croix-Rouge Française – au lieu des 3 soirs par semaine ;



- le passage à un rythme quatre fois par semaine des maraudes du Samu social de Saint-Malo, géré par l'AMIDS – au lieu du passage hebdomadaire.

3.1 Mise en œuvre de l'accueil de jour « Le 61 »

3.1.1. Présentation

Le 61 est un accueil de jour dédié aux familles (personnes seules ou couples avec enfants), ainsi qu'aux femmes enceintes, confrontées à une situation d'errance liée à des difficultés à accéder à un logement ou un hébergement durable. Les missions de cet espace visent principalement à :

- ❖ Apporter une écoute attentive aux besoins des familles et les soutenir dans leurs démarches, y compris au niveau de la parentalité, eu égard à leur fatigue physique et psychique ;

- ❖ Les orienter vers les dispositifs compétents concernant l'accès aux droits, à la santé, à l'emploi, à l'hébergement et le logement, à l'alimentation, aux lieux d'insertion et à la culture ;
- ❖ Leur proposer des moments de détente : ateliers cuisine, ou de loisir, espaces adaptés aux enfants ont été aménagés avec de l'équipement de puériculture récupéré de l'année précédente ou grâce aux partenaires.

Le 61 a ouvert du 5 décembre 2016 au 31 mars 2017, du Lundi au Vendredi, ainsi que les week-ends de Noël et du Nouvel An, de 13h à 17h30. Il est situé au 61 rue Papu dans les locaux du centre d'hébergement d'urgence l'Abri, qui accueille lui-même les personnes uniquement le soir et la nuit.

3.1.2. Fréquentation

La fréquentation du 61 est en nette hausse par rapport aux années précédentes, ce qui n'a pas permis d'accueillir des femmes seules, malgré les demandes. Il a accueilli 75 adultes et 77 enfants, représentant 50 familles différentes pendant ses 3,5 mois d'ouverture. En moyenne, chaque jour d'ouverture, c'est une quinzaine de personnes qui sont prises en charge, dont la moitié d'enfants. A noter qu'une majorité d'enfants présents étaient en âge d'être scolarisés (plus de 3 ans), ce qui s'explique par les familles primo-arrivantes sur le territoire n'ayant pas encore fait les démarches d'inscription scolaire.

En effet, les 50 familles étaient essentiellement migrantes (22 nationalités différentes), et souvent orientées par le Service de Premier Accueil de Coallia.

3.1.3. Perspectives

Quelques limites à l'organisation ont été soulevées, voici les principales :

- ❖ La configuration des locaux, qui ne permettait pas de dédier des espaces aux besoins spécifiques des enfants selon leur tranche d'âge (sachant que des enfants de 3 mois à 17 ans ont été accueillis) ;
- ❖ La difficulté d'accès aux douches (en raison de leur localisation à l'étage du bâtiment) et à la cuisine afin que les familles puissent se préparer des repas à partir des aliments récupérés auprès des associations caritatives.
- ❖ L'utilisation massive des machines à laver et à sécher le linge (230 tournées chacune) témoigne du manque de services permettant l'accès à l'hygiène sur Rennes

Cependant, la convivialité des activités proposées et la bienveillance de l'accueil ont permis aux familles de trouver un vrai lieu de repos, propice à se ressourcer. Les familles ont pu témoigner de l'angoisse à la perspective de sa fermeture fin Mars.

Cet accueil de jour est aujourd'hui très bien repéré par les partenaires qui y voit une complémentarité de l'intervention, auprès d'un public familial non autorisé au restaurant social Leperdit « Le Fourneau » ni à Puzzle.

Le travail de coordination, de prise de contact et de mise en liaison avec les différents acteurs facilite

l'intégration de ces familles dans l'environnement rennais, quand bien même l'accompagnement social est freiné par des situations administratives complexes.

3.2 Renforcement de l'accueil de jour « Puzzle »

3.2.1. Présentation

Ouvert depuis 2000, Puzzle est un accueil de jour pour personnes majeures sans domicile fixe, sans ou avec peu de ressources. Il a pour mission d'accueillir dans l'anonymat, d'informer et d'orienter les personnes accueillies, et de permettre un accès facilité à des services d'hygiène (douches, linge) et de soin (point santé). C'est également un lieu d'accueil informel et convivial permettant aux personnes de se ressourcer.

Il est situé à l'arrière du Pôle Précarité Insertion, rue de la Barbotière à Rennes. Il est ouvert du Mardi au Dimanche de 13h45 à 17h45, y compris les jours fériés.

Cet hiver, du 1er décembre au 31 mars, les horaires d'ouverture ont été élargis, du Mardi au Vendredi matin de 9h à 12h.

3.2.2. Fréquentation et spécificités de l'ouverture matinale

Puzzle a accueilli sur cette période hivernale environ 60 personnes par jour, dont un tiers sur les ouvertures matinales hivernales. 84 % du public accueilli sont des hommes, sans domicile stable (connus souvent du 115), pour plus de la moitié d'origine étrangère (hors Union Européenne), des constantes depuis ces dernières années. Les moins de 35 ans sont majoritaires, avec une nette augmentation des personnes de moins de 25 ans accueillies le matin au mois de mars.

La moindre fréquentation le matin –par rapport à l'après-midi- a permis d'instaurer une ambiance plus sécurisante, ce qui a favorisé le retour d'un public (notamment les « grands exclus ») qui ne venait plus à Puzzle, souvent en raison de collectifs trop nombreux qu'il fuit. Même si certains ne venaient chercher que des prestations par exemple liées à l'hygiène (machines à laver...), les professionnels ont pu organiser une approche plus individualisée et soutenir les démarches administratives de chacune des personnes présentes.



3.3. Renforcement de l'accueil de soirée

« La Pause »

L'accueil de soirée La Pause est ouvert habituellement 3 soirs par semaine (Mardi, Jeudi et Dimanche), et pendant la période hivernale il ouvre tous les soirs, du Lundi au Dimanche, de 19h30 à 20h30. Situé à l'arrière de la place Saint-Melaine, il propose un lieu de convivialité, une collation, et est géré par un ensemble de bénévoles de la Croix-Rouge.

Cet hiver La Pause a accueilli environ 25 personnes par soir, moyenne qui a baissé en Janvier en raison des ouvertures plus amples de l'accueil de nuit (dès 18h30). Ce sont très majoritairement des hommes seuls, 1 à 5 femmes maximum (donnée en augmentation) pouvant se présenter chaque soir. Les personnes étrangères représentent 15 à 20% du public.

Globalement l'ambiance a été très bonne, peu de faits de violence ou d'agressivité, sans événements majeurs à signaler.

A la fermeture, une bonne partie de ces usagers se dirigeaient vers l'accueil de nuit, n'ouvrant qu'à 22h30. Ces deux heures d'errance étaient propices à la consommation d'alcool ou de stupéfiants, aussi les acteurs locaux plaident pour une continuité des ouvertures entre les dispositifs.

3.4. Renforcement des maraudes du Samu Social de Rennes

L'Unité locale de la Croix-Rouge assure des maraudes tous les soirs pendant la période hivernale (et même jusqu'à fin Avril), au lieu de trois fois par semaine hors période hivernale. Les maraudes rencontrent en général 25 personnes par soir, dont un quart de femmes seules.

Les bénévoles ont pu assurer plus de 200 transports de personnes vers des solutions de mises à l'abri –en lien avec le 115, dont plus de la moitié vers l'accueil de nuit.

Pendant la première semaine du déclenchement du niveau orange du Plan Grand Froid, le Samu social

a organisé des maraudes matinales, à partir de 9h30. Il a pu rencontrer une quinzaine de personnes, favoriser la promotion des dispositifs sociaux ou de mise à l'abri.

3.5. Renforcement des maraudes du Samu social de Saint-Malo

Le Samu social de Saint-Malo est assuré par un ensemble de bénévoles de l'AMIDS qui, en période hivernale, assurent des maraudes nocturnes trois fois par semaine (Lundi, Mercredi et Vendredi de 18h à 21h) ainsi qu'une maraude matinale (9h-12h) le Mardi. Hors période hivernale une seule maraude est organisée chaque semaine. A noter également que depuis plusieurs années un infirmier libéral est présent lors des maraudes, ce qui permet une approche médico-sociale et donc une prise en charge plus globale. Cette présence pourrait théoriquement favoriser également les liens avec les services médicaux (d'urgence, notamment), toutefois ces relais sont souvent plus compliqués à organiser.

Le Samu social remplit un rôle de repérage des besoins, d'écoute, de distribution de denrées et de vêture, d'orientations en fonction des situations.

Cet hiver, l'AMIDS a assuré près d'une centaine de maraudes, qui ont pu aller à la rencontre souvent d'hommes seuls (89% du public). Une grande majorité des bénéficiaires n'est pas installée à Saint-Malo mais plutôt de passage (60% d'entre eux), les autres sont plutôt bien connus des services sociaux et ne recherchent parfois que du lien social, disposant par ailleurs d'une solution d'hébergement voire de logement.

Pendant la période de Grand froid, le Samu social est même sorti tous les soirs, jusqu'à minuit, et a permis d'orienter des personnes vers les nuitées hôtelières ouvertes à cette occasion, en plus des places habituellement mobilisées via le 115 au centre d'hébergement d'urgence de l'AMIDS. Après une première soirée compliquée entre les différents acteurs, une coordination a été trouvée pour favoriser ces orientations, centralisées et régulées via le 115.



Annexes :

- 
- ❖ Lettre ministre
 - ❖ Relevé de conclusions – réunion du 09/11/2016
 - ❖ Fiche hebdo veille sociale
 - ❖ Photo d'activité
 - ❖ Arrêtés préfectoraux niveau orange
 - ❖ Débriefing DDCSPP